

Accord d'Association Union européenne – Tunisie
4ème réunion du Sous-comité « Justice et Sécurité »
(Tunis, 23 avril 2015)

Conclusions opérationnelles

La réunion de ce sous-comité a été précédée le 21 avril 2015 par une consultation tripartite avec la société civile, dont le résumé des discussions est rendu public.

Justice:

En matière de réforme de la justice, les deux parties ont souligné la nécessité :

- D'accélérer la mise en œuvre des principes constitutionnels notamment l'indépendance et l'efficacité de la justice, l'accès à la justice, les droits de la défense, le droit à un procès équitable et les droits des détenus.
- D'accélérer la mise en place des institutions prévues par la Constitution particulièrement le Conseil Supérieur de la Magistrature et la Cour Constitutionnelle.
- D'accélérer l'adoption des amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale en conformité avec la Constitution.
- D'œuvrer à la diminution du nombre des détenus notamment à travers la révision de la loi relative aux stupéfiants et à la mise en œuvre de peines alternatives à la détention.
- D'œuvrer à l'amélioration des conditions de détention.
- D'améliorer les outils de suivi du Plan d'action de la réforme de la justice 2015-2019.

En matière de coopération judiciaire :

- La Tunisie a affirmé son intention de poursuivre la réflexion au sujet de son adhésion aux instruments et conventions de la Conférence de La Haye en matière de droit international privé.
- La Tunisie examinera l'opportunité d'adhérer aux conventions pertinentes du Conseil de l'Europe.
- Eurojust a exprimé le souhait que les autorités tunisiennes désignent un point de contact additionnel qui sera chargé des dossiers liés au terrorisme. Eurojust a également invité les autorités tunisiennes à une visite d'étude afin de développer la coopération et d'identifier les moyens de la mettre en œuvre.
- Les deux parties ont souligné l'importance de la coordination institutionnelle et avec les partenaires techniques et financiers.

Sécurité:

- La Tunisie et l'UE soulignent que les défis sécuritaires communs, y compris la lutte contre le terrorisme, appellent à une coopération accrue au niveau international et à une stratégie multidimensionnelle de sécurité et de développement. L'UE a réitéré son soutien au processus engagé par la Tunisie pour la réforme de son secteur de la sécurité en conformité avec les principes de la Constitution de janvier 2014.
- Les deux parties ont convenu de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de cette réforme afin de permettre à la Tunisie de faire face aux menaces et risques sécuritaires grandissants, en particulier au vu du contexte régional.
- Les deux parties s'engagent à intensifier leur dialogue et leur coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Dans cette optique, l'UE soumettra prochainement un mémorandum comprenant des propositions d'actions concrètes, y compris sous la forme d'un soutien additionnel à la Tunisie, en pleine cohérence avec le programme de l'UE en phase de formulation pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité.
- Les deux parties ont souligné l'importance de la coordination institutionnelle et avec les partenaires internationaux engagés dans cette coopération. La Tunisie mettra en place un mécanisme et une matrice de suivi des projets et programmes de coopération internationale en matière de sécurité.
- La Tunisie renouvelle la demande d'un appui en matériel et en équipements adéquats pour la consolidation des dispositifs sécuritaires prioritaires des forces de sécurité de l'intérieur.
- L'UE prend pleinement en compte ces besoins dans le cadre du programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et s'engage à poursuivre la concertation avec ses États membres afin de mobiliser l'ensemble des instruments disponibles pour répondre au mieux à la requête tunisienne.

Résumé des discussions de la consultation tripartite avec la société civile (21 avril 2015)

En prévision de la réunion du sous-comité « Justice et Sécurité » de l'Accord d'Association UE-Tunisie à Tunis le 23 avril 2015, une réunion tripartite préalable réunissant des responsables des autorités tunisiennes, de l'UE et des représentants de la société civile tunisienne s'est tenue le 21 avril courant. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la démarche adoptée par l'UE et la Tunisie consistant à associer systématiquement la société civile et à assurer la plus grande transparence possible dans tous les aspects du Partenariat privilégié UE-Tunisie.

Les participants ont salué cette opportunité d'aborder tant avec l'UE qu'avec les autorités tunisiennes, avant la réunion du sous-comité, des questions qui sont au cœur de leurs préoccupations dans le contexte de la transition démocratique tunisienne et de défis sécuritaires partagés.

Ils ont souligné l'importance d'une consultation régulière des acteurs de la société civile. Après une interruption liée aux développements politiques qui ont suivi la révolution de 2011, les autorités tunisiennes et l'UE se sont à cet égard félicitées de la reprise du rythme annuel de l'ensemble des sous-comités et de la décision de consulter la société civile avant chaque réunion.

Dans le secteur de la justice, de nombreux représentants de la société civile ont rappelé l'urgence à mettre en œuvre les réformes visant à assurer l'indépendance de la justice et l'accès à la justice – en particulier à travers l'aide juridictionnelle – ainsi que l'efficacité et la rapidité des procédures judiciaires. La nécessité de la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale a été soulevée, notamment la procédure d'enquête et d'instruction et le respect des principes du procès équitable. Selon les intervenants, la surpopulation carcérale devrait amener à revoir certaines lois comme celle sur les stupéfiants, et à promouvoir des peines alternatives à la détention. La nécessité d'assurer des conditions de détention et de garde à vue respectueuses des droits de l'homme a également été abordée, de même que les besoins en formation des personnels et la fourniture d'équipements aux tribunaux et prisons.

L'ensemble des organisations représentées ont insisté sur la nécessité de respecter les délais fixés par la Constitution pour la création des instances constitutionnelles, notamment la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la Magistrature – mesures essentielles pour garantir la consolidation de la transition démocratique tunisienne. Elles ont également jugé essentiel de préserver le processus de justice transitionnelle en donnant à l'Instance Vérité et Dignité (IVD) les moyens de poursuivre son travail, condition de la réussite d'une véritable transition démocratique. Même si, selon les organisations présentes, la loi sur la justice transitionnelle constitue une avancée dans le traitement des violations graves des droits de l'homme, celle-ci reste perfectible, notamment sur les moyens de recours contre les décisions de l'IVD mais aussi des juridictions de première instance.

Les enjeux sécuritaires, notamment la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme, sont une préoccupation légitime partagée par l'UE et la Tunisie. Les participants ont insisté sur la nécessité de réformer en profondeur le secteur de la sécurité. Ils ont appelé de leurs vœux une stratégie de lutte contre le terrorisme efficace conciliant la nécessité de traiter l'ensemble des facettes de cette menace (y compris la prévention de la radicalisation), et celle de garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels que garantis par la nouvelle Constitution tunisienne.

Les mauvais traitements des personnes arrêtées, voire le recours à la torture, surtout lors de la garde à vue, ont été pointés du doigt comme allant à l'encontre des principes constitutionnels mais aussi comme contre-productifs du point de vue de l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Ils ont appelé à la mise en place rapide du mécanisme national de prévention de la torture. La justice militaire devait également être réformée conformément aux principes constitutionnels afin que celle-ci ne traite plus des infractions commises par des civils. Les organisations de la société civile ont, enfin, fait part de leur grande préoccupation au sujet de deux projets de lois – sur la lutte contre le terrorisme et la protection des forces armées – actuellement discutés à l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Les autorités tunisiennes ont mis en avant les processus législatifs en cours et les programmes de réformes déjà entamés, en particulier dans les domaines de la modernisation de la justice et ses divers axes, de la sécurité et de la lutte contre la drogue. Elles ont souligné qu'il s'agit d'un processus continu qui appelle à davantage d'efforts et à la poursuite d'un dialogue approfondi avec la société civile, l'objectif étant de parvenir ensemble à des solutions adéquates.

L'UE a rappelé sa détermination à poursuivre son soutien à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité en Tunisie, en vue de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, tant dans son dialogue politique avec les autorités tunisiennes qu'à travers son assistance technique et financière. Deux larges programmes, l'un en cours et l'autre à venir, soutiennent l'appui à la réforme de la justice (PARJ I et II), avec un budget total de 40 millions d'euros. Un ambitieux programme de soutien à la réforme du secteur de la sécurité (d'un budget indicatif de 25 millions d'euros) est en cours de formulation et commencera en 2016 afin d'aider à la modernisation des services de sécurité et du Ministère de l'Intérieur, avec pour objectif de contribuer à améliorer leur efficacité au service du peuple tunisien et d'assurer la conformité de leur action avec les principes de la nouvelle Constitution en matière d'Etat de droit et de droits de l'homme. Dans la définition et le suivi de l'ensemble de ces programmes, l'UE associe pleinement les acteurs de la société civile, et finance une partie de leurs actions à travers des appels à propositions.

L'UE prépare, par ailleurs, avec les autorités tunisiennes de possibles actions supplémentaires visant à intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, et ce en cohérence avec les projets déjà en cours ou en préparation dans ce secteur, et en conformité avec l'Etat de droit et les standards internationaux. Toute action en la matière viendrait en complément et sans préjudice de l'engagement résolu de l'Union européenne à soutenir la Tunisie dans tous les domaines, et notamment dans ses efforts visant à consolider la démocratie et affronter les défis économiques et sociaux du pays.

Plusieurs intervenants ont demandé à l'UE de poursuivre son plaidoyer auprès des autorités sur l'ensemble de ces questions, et d'explorer de nouvelles formes de soutien à la société civile. L'UE a confirmé son intention d'utiliser l'ensemble de ses ressources, tant politiques que financières ou en expertise, pour accompagner ces réformes fondamentales pour la réussite de la transition démocratique tunisienne.